

DISCOURS DE LA DOCTEURE KETTY BALTHAZARD-ACCOU

Membre du Conseil de l'Agence Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (ANESRS)

À l'occasion de la signature du Protocole d'Accord entre l'ANESRS et l'Ordre des Comptables Professionnels Agréés d'Haïti (OCPAH)

Monsieur le Président de l'ANESRS,

Monsieur le Secrétaire General de l'ANESRS,

Monsieur le Vice-Président de la CORPUHA,

Monsieur le Président de l'OCPAH,

Madame, Messieurs les membres du Conseil de l'OCPAH,

Messieurs les représentants des universités, Recteurs,

Mesdames, Messieurs les représentants du secteur privé,

Chers partenaires techniques et financiers,

Chères étudiantes, chers étudiants,

Membre de la presse parlée, écrite, télévisée et en ligne,

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi, d'entrée de jeu, au nom de l'Agence Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (ANESRS), de saluer chaleureusement l'initiative de l'Ordre des Comptables Professionnels Agréés d'Haïti (OCPAH), dont le travail remarquable nous réunit aujourd'hui autour de ce **Programme National Harmonisé de Formation en Comptabilité**.

Cette initiative arrive à un moment où Haïti doit plus que jamais réfléchir à la qualité de son capital humain, à la crédibilité de ses institutions et à sa capacité à former des professionnels capables de répondre aux exigences d'un monde en profonde transformation.

La Banque mondiale le rappelle avec force : « **Investir dans les personnes, c'est investir dans la croissance économique.** » C'est précisément dans cette perspective que s'inscrit l'action de l'ANESRS.

L'Agence Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a été instituée pour jouer un rôle fondamental dans la renaissance de notre système universitaire. Cette institution, dont les membres du Conseil ont été installés le **14 janvier 2026**, incarne la volonté de l'État haïtien de réguler, d'évaluer et d'orienter

stratégiquement un secteur qui compte plus de deux cents institutions, reconnues d'utilité publique et non reconnues pour la plupart.

C'est un tournant décisif pour la structuration de l'enseignement supérieur en Haïti.

Le projet que nous promouvons aujourd'hui s'inscrit parfaitement dans la mission que la Constitution amendée de 2011 et les lois de la République ont confiée à l'ANESRS. Notre Agence, comme vous le savez, est chargée notamment d'évaluer l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, d'exercer le contrôle administratif, scientifique et pédagogique sur les institutions d'enseignement supérieur et de s'assurer de la cohérence et de l'exécution des plans de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi d'aller plus loin.

Le rôle de l'ANESRS ne se limite pas à une mission de régulation académique. **Il s'agit de préparer l'avenir économique et social d'Haïti.**

La formation de comptables compétents, rigoureux, éthiques et formés aux normes internationales est au cœur de cette vision stratégique. Elle témoigne de l'attention que nous portons aux liens nécessaires entre la formation supérieure et les besoins concrets du secteur économique.

L'UNESCO rappelle que **la qualité de l'éducation est essentielle à la construction de la paix, à l'éradication de la pauvreté et au développement durable.**

Nous devons donc cesser de considérer la qualité de la formation universitaire comme une simple exigence académique. **La qualité est une exigence nationale. La qualité est une exigence économique. La qualité est une exigence de souveraineté.**

La comptabilité, comme l'a si bien souligné le Gouverneur de la Banque de la République d'Haïti, est le « **fluide vital des marchés financiers** ». Elle est le pilier de la transparence, de la confiance et de la bonne gouvernance.

Et cette idée trouve un écho très fort dans les travaux des institutions internationales. Le FMI rappelle que **la transparence financière est essentielle à une gestion efficace des finances publiques et à la reddition de comptes.** Elle contribue également à renforcer la crédibilité des politiques publiques et la confiance des marchés.

Autrement dit, **derrière chaque chiffre, il y a une décision ; derrière chaque état financier, il y a une responsabilité ; derrière chaque information comptable fiable, il y a une possibilité de confiance.**

Dans un monde où la complexité des opérations financières ne cesse de croître, les normes comptables internationales – IFRS, IPSAS, ISA – sont devenues indispensables. L'État haïtien lui-même, en adoptant en 2023 le Plan Comptable basé sur les normes IPSAS, a reconnu cette nécessité.

C'est pourquoi ce **Programme National Harmonisé de Formation en Comptabilité** est si important.

Il répond à un impératif majeur : **aligner les curricula de nos universités sur les standards internationaux, afin de garantir la qualité des formations, l'employabilité de nos diplômés et la compétitivité de notre économie.**

La Banque mondiale souligne d'ailleurs qu'un diplôme peut ouvrir des portes, mais que **ce sont les compétences qui déterminent la productivité et la capacité d'un travailleur à s'adapter aux nouvelles technologies et aux nouvelles opportunités.**

Voilà pourquoi nous devons former non seulement des diplômés, mais **des professionnels compétents, adaptables, responsables et immédiatement capables de contribuer au développement du pays.**

Ce programme incarne une vision de long terme, une vision de **souveraineté économique.**

C'est en formant des professionnels de haut niveau, capables de répondre aux exigences du marché local et international, que nous contribuerons à la reconstruction nationale.

Chers partenaires techniques et financiers,

Je voudrais souligner quelques aspects clés de cette initiative qui bénéficie du plein soutien de l'ensemble du Conseil de l'ANESRS.

Premièrement, la méthodologie participative adoptée par l'OCPAH.

La consultation des universités, des employeurs et des étudiants, ainsi que la réalisation d'un benchmarking avec des universités internationales, sont des gages de qualité et de pertinence.

Un programme qui se construit avec ses parties prenantes est un programme qui a davantage de chances de répondre aux réalités du terrain.

Deuxièmement, l'accent mis sur le renforcement des capacités pédagogiques des enseignants. La formation des formateurs aux normes IFRS et IPSAS est une condition essentielle pour une mise en œuvre efficace et durable.

Il ne suffit pas d'avoir un excellent programme ; **encore faut-il avoir des enseignants capables de porter ce programme, de l'enseigner et de l'adapter aux réalités professionnelles.**

Troisièmement, la prise en compte des spécificités locales.

Nous ne devons pas simplement copier un modèle étranger. Nous devons nous inspirer des meilleures pratiques internationales tout en les adaptant à notre réalité, à nos structures économiques et à nos défis.

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil de l'ANESRS mesure pleinement l'enjeu économique de ce projet.

Les entrepreneurs haïtiens ont besoin de professionnels comptables de confiance, capables de produire des informations financières transparentes, fiables et rigoureuses.

C'est à cette condition que nous pourrions renforcer la confiance, faciliter l'accès au financement, attirer les investissements et contribuer à construire un environnement économique plus solide.

L'IFAC rappelle d'ailleurs que la transparence et la responsabilité sont au cœur de l'intérêt public et qu'elles sont associées à une plus grande confiance du public et à une plus grande stabilité sociale.

Cher.è.s étudiant.e.s,

Permettez-moi de vous adresser un mot particulier.

Ce programme est aussi pour vous.

Vous êtes les futurs comptables, auditeurs, gestionnaires, entrepreneurs, cadres de l'État et acteurs économiques d'Haïti.

Votre formation ne doit pas seulement vous permettre d'obtenir un diplôme. **Elle doit vous donner les compétences, l'éthique et la confiance nécessaires pour devenir des acteurs du changement.**

Le pays a besoin de votre compétence.

Le pays a besoin de votre intégrité.

Le pays a besoin de votre excellence.

Et je voudrais vous rappeler ceci : **un pays ne se reconstruit pas uniquement avec des infrastructures ; il se reconstruit avec des femmes et des hommes compétents, formés et engagés.**

Mesdames, Messieurs,

L'ANESRS a été créée pour être « **le cadre structurant qui valorise les efforts, soutient l'excellence académique, encourage l'innovation et favorise la coopération nationale et internationale** ».

Le Programme National Harmonisé de Formation en Comptabilité est une illustration concrète de cette ambition.

Il est une réponse structurée aux défis de l'enseignement supérieur haïtien, en participant à la modernisation de notre système universitaire et à la restauration de sa crédibilité.

L'ANESRS sera aux côtés de l'OCPAH, des universités et de tous les acteurs concernés pour garantir la réussite de ce projet.

Nous assurerons un suivi rigoureux, nous évaluerons les résultats et nous veillerons à ce que ce programme soit non seulement un référentiel de qualité, mais également **un levier de transformation et de développement pour notre pays**.

Car, au fond, notre ambition doit être simple :

**former mieux pour construire mieux ;
former selon les standards internationaux pour être compétitifs ;
former avec rigueur pour restaurer la confiance ;
former aujourd'hui les professionnels qui construiront l'Haïti de demain.**

L'ANESRS félicite chaleureusement l'OCPAH pour cette initiative visionnaire et remercie tous les partenaires qui ont contribué à sa réalisation, en particulier la Banque Interaméricaine de Développement pour son appui décisif.

Ensemble, nous pouvons faire de la qualité de la formation un instrument de transformation nationale.

Ensemble, nous pouvons faire de la connaissance une force économique.

Ensemble, nous pouvons faire de l'enseignement supérieur un véritable moteur de la reconstruction d'Haïti.

Vive l'OCPAH !

Vive l'ANESRS !

Vive l'excellence académique !

Et vive l'enseignement supérieur haïtien !

Je vous remercie.